

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 56

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Langue Orale Active" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et la SCOP Adrep Formation

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion**

PRESENTATION

Cette demande ressort d'une politique obligatoire du Département.

En effet la mise en œuvre du Revenu de Solidarité Active (RSA) relève de la responsabilité de l'Etat et des Départements (1^{ère} phrase de l'Alinéa 4 de l'article L.115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)).

L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions (Al. 1 de l'article L.115-2 du CASF). Dans ce cadre, les politiques d'insertion relèvent de la responsabilité des Départements (5^{ème} alinéa de l'article L.115-2 du CASF).

Le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, en tenant compte des compétences confiées par la loi à l'Etat, aux autres collectivités territoriales ainsi qu'aux organismes de sécurité sociale. Il coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent (article L.121-1 du CASF).

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique (article L.262-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Pour ce faire, la Présidente du Conseil Départemental oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active vers des dispositifs de recherche d'emploi, de création de sa propre activité permettant d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle (article L.262-28 du CASF).

Le Programme Départemental d'Insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes (article L.263-1 du CASF).

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion (PDI), le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté de renforcer l'accompagnement social des personnes bénéficiaires du RSA socle les plus marginalisées notamment avec un développement des actions sociales d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme.

Dans ce cadre, la SCOP ADREP FORMATION l'action intitulée « **Langue Orale Active** » (**L.O.A**) sur le territoire du Pôle d'insertion 2 (Marseille 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements).

Cette action concerne 17 parcours pour des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) d'une durée moyenne de 525 heures. Elle s'adresse à un public peu scolarisé, analphabète, demandeur d'emploi, et rencontrant des difficultés sociales récurrentes (notamment des barrières linguistiques et culturelles).

Ce public ciblé est prêt à se mobiliser sur le développement de son expression orale et la maîtrise de son environnement socio-culturel.

Les objectifs de cette action visent à :

- favoriser l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle par l'enclenchement du processus de maîtrise de la langue française ;
- faciliter l'accès aux administrations et à l'environnement social et culturel ;
- acquérir une image positive de soi.

Par l'intermédiaire de la Plateforme Accueil/Diagnostic Linguistique et de Coordination, les personnes sont orientées sur l'action L.O.A. au vu de tests linguistiques préalables. Les participants doivent alors s'engager pour une formation linguistique d'une durée moyenne de 525 heures sur 2.5 jours par semaine contenant les thématiques suivantes :

- l'atelier langage et communication ;
- l'atelier expression et compréhension de l'écrit ;
- l'atelier de raisonnement logique ;
- le module d'initiation internet et le travail de la langue de façon interactive ;
- les sorties culturelles.

L'action proposée par la SCOP ADREP FORMATION consiste en animations d'ateliers de formation de base pour des publics peu francophones sur 2 séquences d'une heure et demie maximum par demi-journée. Chaque séquence s'appuie sur des cas concrets de la vie quotidienne tout en visant l'appropriation des connaissances dans une dynamique de groupe stimulante valorisant les progressions individuelles. Cette étape fondamentale permet la définition d'un parcours d'insertion (prestation d'accompagnement, action professionnalisante ou formation préparatoire à l'emploi).

Trois comités de suivi individuels sont organisés et assurent la mise en place d'une étape ultérieure dans le parcours du bénéficiaire.

A l'issue de la formation L.O.A, chaque stagiaire est invité pour un entretien de fin de formation et de validation de la poursuite de son parcours organisé par la Plateforme Linguistique.

Par le biais de cette action, le bénéficiaire développe la compréhension orale et l'expression écrite. Davantage autonome le bénéficiaire valide le cas échéant, en fin de parcours le DILF (Diplôme Initial de Langue Française).

Le bilan de l'année 2014 atteste l'intégration de 34 personnes dans l'action (soit 22 Femmes et 12 Hommes).

11 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) sur 16 ont eu un parcours dynamique :

- 4 ont trouvé un emploi en CDD dans le secteur d'activité restauration-boulangerie-maçonnerie ;
- 5 ont poursuivi leur parcours linguistique en accédant à une action d'un niveau plus élevé leur permettant ainsi de réaliser leur projet d'insertion socio-professionnel ;
- 2 ont intégré une action d'insertion sociale.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder à la SCOP ADREP FORMATION une subvention d'un montant de **26.500, 00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de parcours	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancement Montant de la subvention précédente (2015)	N° Dossier N° GSU Date CTD Projet
SCOP ADREP FORMATION <u>statut</u> : Société coopérative et participative <u>adresse</u> : Le Bel Ormeau 373, Avenue Jean Paul Coste BP 10536 - 13091 Aix-en-Provence Cedex 02 <u>Nom du Président</u> : Monsieur Michel FAURE	01/02/2016 au 31/01/2017	Pôle 2	17	26.500,00 € <u>Cofinancement</u> : 10.000,00 € (CUCS) <u>Montant financé en 2015</u> : 26.500,00 €	2015.11/207 PAS DE GSU 23/10/2015 Renouvellement de la convention 2014.9/108 du 01/02/2015 au 31/01/2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 36.779,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur 31.414,00 €, soit 0.68 ETP de formateurs, 0.06 ETP de secrétaires et 0.04 ETP de coordination.
- des frais de fonctionnement pour 5.365,00 €

La participation de la collectivité s'élève à 26.500,00 €, soit 72% du budget pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 80% du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par le CUCS pour un montant sollicité à hauteur de 10.000,00 €

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention dont le projet correspond à la « convention type Action d'Insertion » prévue à cet effet, cette action sera financée, sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement, au titre du budget départemental 2016, de la manière suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	26.500,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL